

Le Groupe de parole des bénévoles d'accompagnement

DÉFINITION

Le groupe de parole (GP) est un des éléments essentiels d'une association de bénévoles d'accompagnement. Il participe du soutien continu prévu à l'article 2 de l'annexe du décret du 16 octobre 2000 pris en application de la loi du 9 juin 1999.

Le groupe de parole est un espace d'échanges, un temps de partage destiné à permettre à un groupe de bénévoles de réfléchir à leurs pratiques d'accompagnement. Il se réunit afin d'évoquer et d'échanger sur le ressenti des accompagnants dans le cadre de leur bénévolat.

OBJECTIFS / BUTS

- Soutien individuel pour les bénévoles d'accompagnement ;
- expression des ressentis, partage des émotions, prise de conscience du travail sur soi et de sa propre évolution ;
- formation sur les attitudes et les comportements au travers du partage d'expérience ;
- cohésion d'équipe.

ANIMATEUR

- L'ASP fondatrice recrute et rémunère le/la psychologue ;
- le/la psychologue possède un DESS de psychologue clinicien, il/elle a une expérience dans les soins palliatifs, et dans l'animation des groupes et de leur dynamique.
- il/elle maintient le cadre de l'association, connaît le contrat moral d'engagement et le fait respecter (ponctualité, régularité) ;
- il/elle est neutre et bienveillant(e), non intrusif (ve) ;
- il/elle favorise la parole et veille à l'équilibre de la prise de parole de chacun ;
- Face à une demande d'aide il/elle oriente vers un autre thérapeute. il/elle ne fait pas de thérapie dans le groupe, n'est pas thérapeute des bénévoles à l'extérieur.

FONCTIONNEMENT

- Le groupe de parole est obligatoire pour tous les bénévoles d'accompagnement (cf. contrat moral d'engagement) ;
- le groupe de parole est mensuel, et regroupe entre 8 à 12 personnes ;
- les nouveaux bénévoles y participent dès leur intégration à une équipe ;
- les bénévoles en break ne participent pas au GP mais ils sont accueillis en réunion d'équipe s'ils le souhaitent ;
- le /la psychologue est désigné(e) dans une équipe pour une durée de 4 ans, durée qui peut être modulée en fonction des événements ;
- le groupe de parole est basé sur la confidentialité, l'écoute et le non jugement.

LE RÔLE DU COORDINATEUR D'EQUIPE

- planification des GP avec le/la psychologue,
- communication et rappel des dates des GP aux bénévoles de son équipe,
- s'assure de l'assiduité des bénévoles,
- assure le lien entre l'association et le psychologue, c'est le représentant de l'association. Il assure la communication avec le psychologue et si nécessaire remonte les problèmes à l'association
- au sein du GP il reste un bénévole comme les autres,
- en dehors des GP, il peut être amené à rappeler le cadre au psychologue : respect des horaires et ponctualité, comportement avec des bénévoles, circulation de la parole, respect de la charte..,
- organise la réunion bilan une fois par an en fin de 1^o semestre (juin).

BILAN

- le CE, avec les bénévoles fait un point sur la prestation du psychologue en amont de l'évaluation avec le/la psychologue.
- Un bilan annuel se fait ensuite avec le/la psychologue, le CE et l'équipe dans le but d'améliorer le GP et le vécu de celui-ci. Il n'y a pas de lien de subordination entre les participants. Ce bilan aura lieu en fin de premier semestre (juin) et fera l'objet d'un compte-rendu rédigé en collaboration avec le psychologue. Les conclusions de ce bilan seront jointes au bilan bénévoles annuel.
- Le/la psychologue, s'il le souhaite, élabore son propre questionnaire qui lui permet d'échanger avec le GP,
- Un RDV annuel entre le président de l'association, le référent des psychologues et les psychologues est organisé.